

Des expériences de CIMSI sur le renforcement des SLC

La théorie de changement du Projet CIMSI

Le constat d'échecs en matière de gouvernance qu'aucun acteur ne peut résoudre seul lié à un manque d'action collective et à une expérience limitée des gouvernements et des citoyens visant à résoudre des problèmes concrets conjointement, a poussé CIMSI à explorer comment améliorer les mécanismes de transparence et de redevabilité entre les gouvernements locaux et les citoyens. La planification et à la budgétisation participative était au cœur de cette approche dans des communes ciblées.

A cette fin, la mise en œuvre de trois composantes vise :

- La mise en place, l'opérationnalisation et le renforcement de la **Structures Locale de Concertation (SLC)** au niveau communal – dispositif formel de concertation multi-acteurs (Art. 15 de la Loi 2014, décret 2015-957) rassemblant les acteurs communaux. La SLC ouvre l'espace communal au dialogue, à la participation citoyenne, à la responsabilisation mutuelle, la possibilité d'émettre des recommandations aux décideurs communaux et enfin à la construction de consensus sur la gestion des politiques publiques et des affaires locales
- L'amélioration de de la **transparence** et de la **redevabilité** des services communaux et des services déconcentrés dans l'exercice de leurs fonctions
- La **Gestion des connaissances**

La mise en œuvre de ces composantes a permis de créer au sein de la SLC un laboratoire de la décentralisation, de la démocratie participative et d'une responsabilité sociale plus efficace et évolutive, valorisant le potentiel du développement local et complétant les politiques et les programmes gouvernementaux plus larges. Ce qui a engendré une dynamique de rupture du cercle vicieux de la mauvaise qualité des services ciblés et de la faible mobilisation de ressources locales. Avec un objectif d'apprentissage continu, le projet a su mettre en place et diffuser sur base des leçons d'expériences concrètes apprises par les acteurs du terrain, des processus et outils pérennes.

En outre, l'approche allie de manière positive :

- Le **co-engagement constructif** des citoyens, des autorités locales et des services déconcentrés de l'Etat
- Une **redevabilité, transparence et responsabilisation accrue** au niveau municipal lié aux trois services publics ciblés par entre autres un processus d'évaluation de la satisfaction mené par et pour la société civile combiné à une auto-évaluation par les services techniques déconcentrés. Une cocréation par ces parties d'un plan d'action priorisé visant l'amélioration des services ciblés et identifiant la participation en a découlé
- Le **renforcement des liens verticaux** entre les instances centrales responsables de la décentralisation et les secteurs concernés avec les municipalités
- La **dissémination de bonnes pratiques et des outils développés**
- **L'inclusion sociale et l'équité du genre**

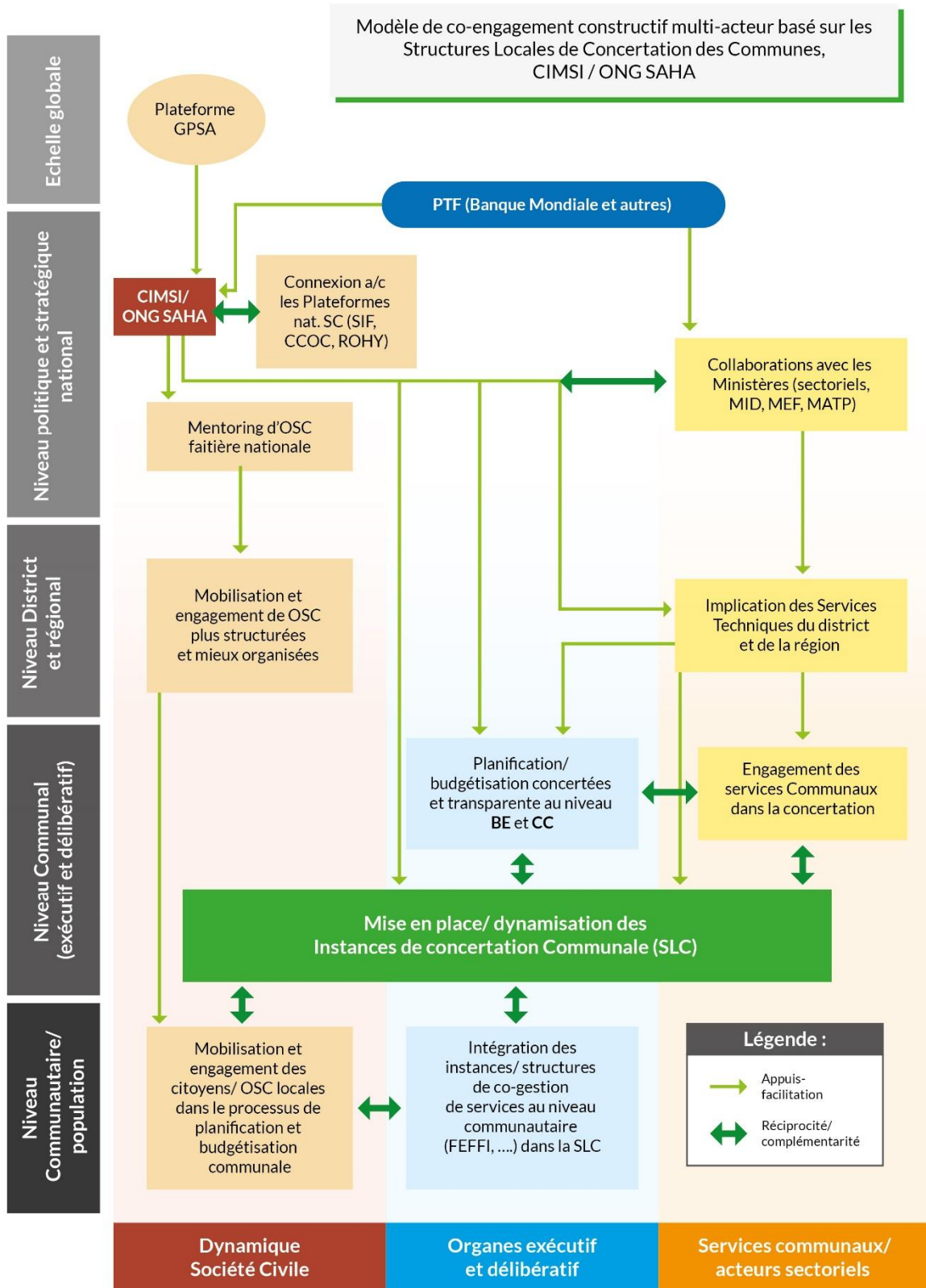
Le modèle de co-engagement constructif promu par CIMSI

Le schéma ci-après illustre le modèle suivi par CIMSI, caractérisé par :

- La place de la SLC au centre du dispositif pour jouer une fonction d'interface et d'exercice de la redevabilité. Le choix de la SLC est privilégié par :
 - Sa légitimité de par le fait qu'elle doit être représentative et inclusive aux diverses institutions et dynamiques ayant des influences sur la gouvernance communale
 - Sa légalité du fait que la SLC est mise en place par arrêté communal et approuvé par le district (contrôle de légalité)
 - Ses capacités à mobiliser, à construire la confiance mutuelle, à susciter des coopérations pour arriver à un consensus, à faire comprendre les enjeux des uns et des autres en vue de résoudre des problèmes
 - Son mandat qui permet une gouvernance collaborative du secteur public local avec les citoyens (par le biais de groupes de la société civile) orientée vers la résolution de problèmes

Basé sur l'hypothèse que la responsabilité sociale a plus de chances d'être efficace et évolutive lorsqu'elle complète les politiques et les programmes gouvernementaux plus larges, la SLC est l'espace privilégié pour l'engagement des acteurs communaux

- La dimension multi-acteur pour embrasser les différents domaines du développement dans la commune en associant les acteurs présents dans le territoire. L'exercice du rôle de la commune par rapport à la coordination des actions de développement au sein de son territoire (conféré par la Loi 2014-018) bénéficie en fait de l'articulation entre les trois principales catégories d'acteurs : la société civile (les citoyens), les Organes exécutifs et délibératifs, et les services techniques communaux (Ecoles, CSB, Forces sécurité) dont la plupart relèvent des structures déconcentrées de l'Etat. Des formes de cogestion existent dans les secteurs sociaux comme l'éducation à travers les FEFFI, ou dans la santé à travers le COGE (comité de Gestion). Au niveau de la grande majorité des communes à Madagascar, la considération des structures traditionnelles sous l'égide des chefs traditionnels, régies par les règles communautaires toujours vivaces comme le Dina (convention collective) au niveau des fokonolona ou communautés locales est inévitable dans la gouvernance locale.
- La dimension multi-niveau qui intègre les niveaux communautaire, communal, district – régional (parfois appelé meso), national et global est intégrée dans l'approche du CIMS I pour les raisons suivantes :
 - Du fait de notre système de décentralisation (décentralisation- déconcentration) et de l'inexistence de la territorialisation des services publiques, la commune doit collaborer et être appuyées par les acteurs sectoriels (techniquement et financièrement) supra-communaux afin d'accroître ses capacités d'actions.
 - La décentralisation est un processus politique pas encore achevé, nécessitant l'alimentation des réformes à engager par les capitalisations des expériences concrètes. Ainsi, les collaborations avec les Organes tels que l'Observatoire de la décentralisation et du développement local, la Direction d'appui aux Collectivités au sein du MID, la Direction d'appui aux Gestion Foncière décentralisées au sein du MATP sont très pertinentes à cet égard.



Des facteurs contextuels à considérer

Des retards dans l'élaboration des budgets communaux

L'année 2020 a été marquée par la prise de fonction des Maires et des Conseillers communaux nouvellement élus suite à l'élection communale de novembre 2019. Parmi les Communes partenaires de CIMSI, **33%** des maires sortants ont été reconduits tandis que 67 % des maires sont « nouveaux » dont quelques adjoints aux maires des anciennes équipes élus maires.

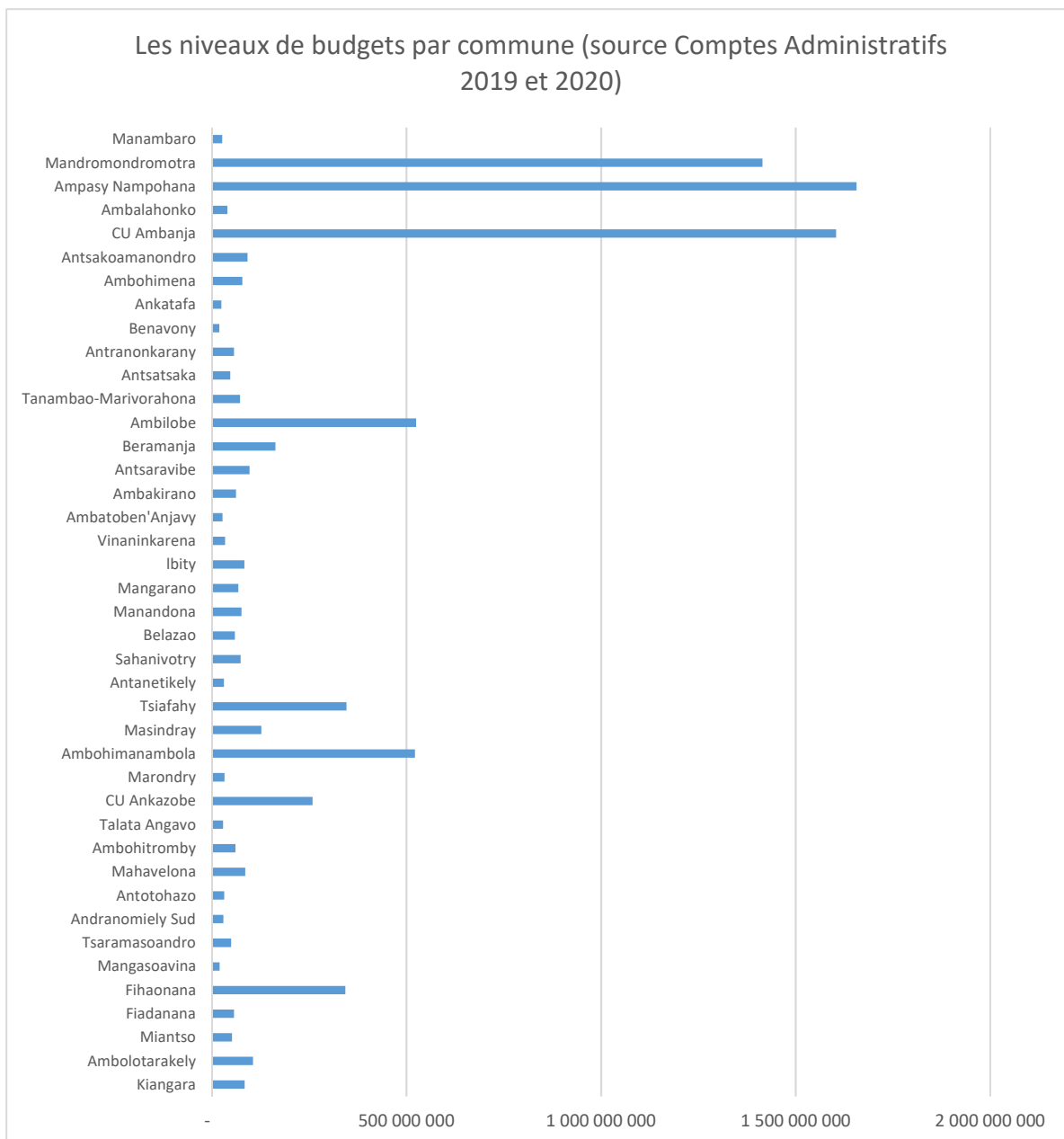
Au mois de juin 2020, 15% des communes appuyées par CIMSI n'avaient pas pu ficeler leurs budgets compte tenu de la non maîtrise de l'élaboration du budget de programme par les nouveaux maires et les trésoriers communaux, parfois à cause des conflits entre le Maire nouvellement élu et le Trésorier déjà dans l'ancienne équipe sortante. Toutefois, les responsables communaux ont pu être formés par la Direction Régionale du Budget. Dans les autres régions, les équipes du District ont fournis des appuis - conseils suivant les problèmes rencontrés.

Le contexte de crise sanitaire coronavirus et l'Etat d'urgence sanitaire à Madagascar

Le fonctionnement des collectivités décentralisées dont les communes n'a pas été épargné par la crise coronavirus et les conséquences économiques des mesures y afférentes, pour ne citer que la baisse des recettes, entraînant de facto l'arrêt ou le ralentissement des services communaux basiques. A titre d'exemples, la fermeture des marchés communaux et ceux des grandes villes, et la restriction des déplacements ont tout de suite impacté sur la recette des tickets de marché et les ristournes des produits. Les producteurs/ agriculteurs n'ont pas pu écouler leurs produits et sont devenus plus démotivés à s'acquitter des impôts fonciers qui sont quand même parmi les ressources propres de la commune. Selon un Maire partenaire de CIMSI, les mesures officielles d'assouplissement de taxes au profit du secteur privé ont été considérées par certains citoyens ruraux comme argument de ne pas s'acquitter également de leurs impôts auprès de leur commune.

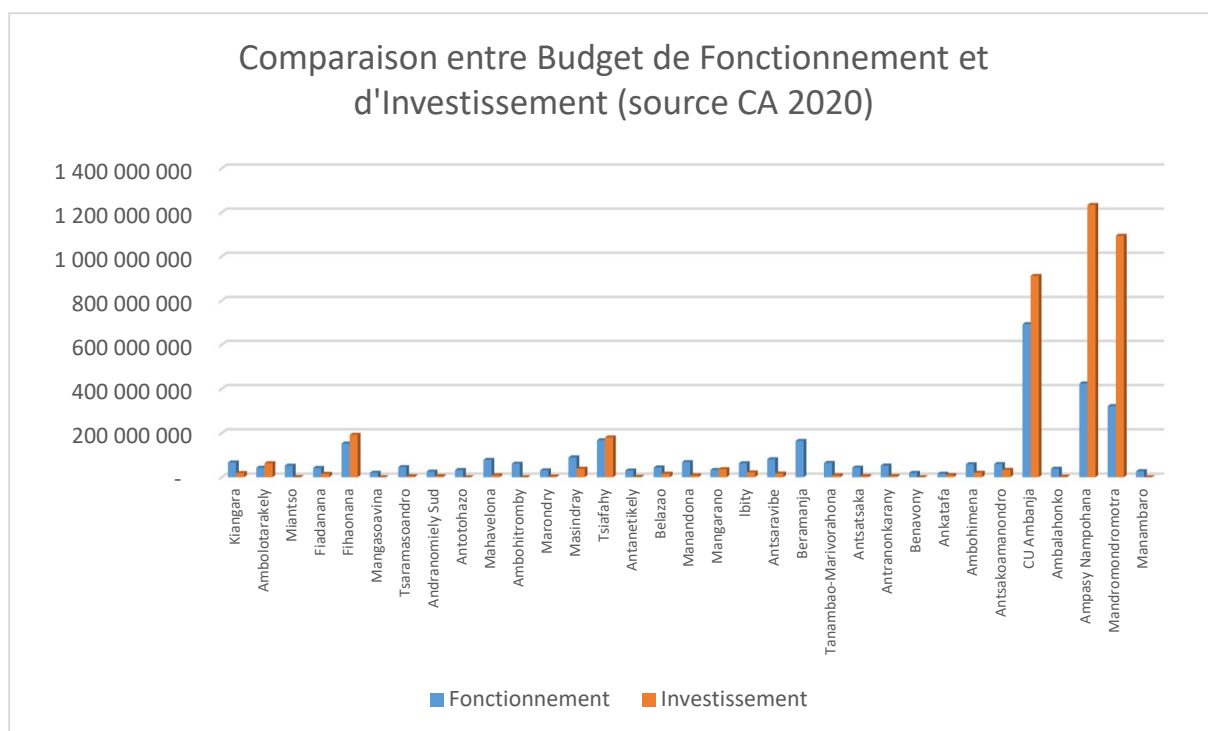
Des communes généralement à faible capacité d'investissement

Très souvent, la faiblesse (ou l'absence) de budget d'investissement est invoqué comme le premier motif ou la raison de la crainte de la non réalisation des propositions et des priorités émanant des citoyens et de la SLC. Voyons ce qu'il en est selon les graphes ci-après :



D'après ce graphe,

- 16/41 communes ont un budget entre la fourchette de 50.000.000 Ar à 100.000.000 Ar
- 16/41 communes ont un budget inférieur à 100.000.000 Ar
- 6/41 communes ont un budget entre la fourchette de 100.000.000 à 500.000.000 Ar,
- 5/41 communes dont 2 communes minières (Taolagnaro), 2 communes Urbaines et 1 commune suburbaine, ont un budget annuel dépassant les 500.000.000 Ar.



Il apparaît selon ce graphe que plus la Commune a un budget élevé, plus son budget d’investissement est supérieur à celui du fonctionnement. Les Communes ayant un budget de moins de 100.000.000 Ar (30/41) sauf 2 exceptions (Ambolotarakely et Mangarano) ont consacré généralement de très faible part aux investissements. Ces communes sont du coup très dépendantes des transferts de subventions étatiques et des dons des partenaires techniques/ financiers externes.

Au cours de la restitution des comptes administratifs dans les réunions de SLC, il a été constaté que la majorité des communes :

- Ont des difficultés sur la mobilisation des ressources propres,
- Ne maîtrisent pas et n’ont pas de stratégies claires concernant le processus de recensement et de recouvrement fiscal et non fiscal,
- Ont tendance à se contenter uniquement des subventions émanant de l’Etat et de l’appui provenant des partenaires techniques et financiers.

Ces facteurs sont les principales causes des difficultés liées au budget d’investissement. Le peu de recouvrement réalisé finance en grande partie le fonctionnement, et cela, compte tenu des arriérés assez importants à régler par la commune. Le processus de mobilisation des ressources locales dépend donc, d’un côté de la volonté politique de la commune mais aussi de la capacité et motivation des citoyens et des acteurs de s’acquitter de leur devoir fiscal.

Au-delà des problèmes de compétences techniques et de volontés, les paramètres liés au mode de gouvernance jouent un rôle important dans la performance de chaque commune en matière de mobilisation des ressources locales. Il s’agit de l’absence de transparence de gestion et de la redevabilité envers les citoyens et de la participation citoyenne. Les citoyens ne voient pas l’intérêt de s’acquitter de leur devoir fiscal tant qu’ils ne voient pas l’utilisation et la valorisation par la commune de ce qu’ils ont payé.

Ainsi, l’appui du Projet à la mobilisation des ressources locales a offert la possibilité aux communes de promouvoir les principes liés à la transparence, à la redevabilité, et à la participation aux décisions. De telle mobilisation de ressources devra conduire à moyen terme à l’amélioration des ressources et de capacités d’investissement.

Il est à remarquer que des requêtes ne nécessitant pas de mobilisation d'argent sont également prioritaires par les citoyens et les SLC, il s'agit de demandes de transparence ou de changement de comportement pour les services publics.

Secteur santé : Une réforme sur le Financement des Centres de Santé de Base (CSB)

Dorénavant, selon le décret 2019-2117 du 20 novembre 2019 régissant le mécanisme de gestion de crédits destinés aux Centres de Santé de Base dénommé « Dotation CSB », les crédits de fonctionnement des Centres de Santé de Base (CSB) sont transférés aux Communes en passant par les Directions Régionales de la Santé Publique de rattachement.

Dans la réalité, les subventions étatiques habituelles pour la santé (indemnités du dispensateur et du Gardien des CSB) arrivent en retard dans les comptes des Communes, situation qui perturbe significativement le bon fonctionnement des CSB. Conjugué avec les effets du contexte coronavirus relatés plus haut sur les recettes fiscales communales, le retard des subventions étatiques cause plus de dégâts que d'habitude au niveau des CSB et des communes en général.

Secteur éducation : Les incidences de la crise sanitaire

Le recrutement de maîtres FRAM¹ en fonctionnaires figure sans doute parmi l'un des enjeux majeurs des Communautés scolaires, associé avec la qualité pédagogique de l'enseignement. Malgré la gratuité de l'accès aux écoles, les Parents d'élèves et les communautés rurales vont devoir continuer à supporter les charges des Maîtres FRAM.

Par ailleurs, les subventions des caisses –écoles, et les subventions d'école transitant par la commune arrivent de manière irrégulière dans leurs comptes respectifs. Les communes arrivent toutefois à mobiliser les parents d'élèves et cofinancer sur fonds propres des constructions d'écoles ou de salles de classes en répondant partiellement aux besoins.

Secteur foncier : l'avant-projet de loi sur les terrains à statuts spécifiques

Le contexte actuel au niveau national sur le foncier en 2020 a été marqué par la mobilisation des acteurs de la société civile malagasy autour de l'élaboration de l'avant-projet de loi sur les terrains à statuts spécifiques. Les zones d'extension pour l'agriculture familiale et les zones dédiées au développement de base dans les territoires communaux sont inclus dans ces statuts. Des réflexions conjointes entre les acteurs de la société civile et les organes étatiques concernés (CRTF) ont eu lieu en 2020 afin de collecter les diverses propositions et positions.

La synthèse des réalisations du projet

Renforcement des structures locales de concertation

- 46/46 SLC constituées légalement par arrêtés communaux et structurées. Parmi ces SLC,
 - 2/46 communes ont mobilisé des Comités Budget Participatifs (Ampasy, Mandromondromotra)
 - Au moins 08/46 communes ont mobilisé des plateformes sur le secteur santé, à savoir les Comité de vigilance Loharano (Mahavelona), Concertation des Agents Communautaires, Comité de Gestion de plainte, CCDS
 - 26/46 Communes ont intégré dans leur SLC et ont mobilisé spécifiquement des membres de FEFFI/FRAM dans le processus d'évaluation citoyenne

¹ Maîtres FRAM : Fikambanan'ny Ray Aman-dreni'ny Mpianatra ou Enseignants pris en charge par l'Association des Parents d'Elèves

- 06/46 SLC ont mobilisé des Comités Communaux pour l'Aménagement du territoire en vue élaboration de leur SAC
- Au moins 04 SLC ont consulté des Comités Villageois pré existants dans leurs consultations de la priorité
- 08 SLC ont intégré la dimension gouvernance de l'eau au niveau communal.
- 33/46 arrêtés communaux ont reçu l'approbation des Chefs de District (raisons de non approbation : non disponibilité des responsables des Communes à amener leurs dossiers chez les chefs districts)
- 32/46 Communes ont inscrit dans leurs budgets des montants pour le fonctionnement des SLC (sous diverses formes), ci-après un exemple de cet acte à travers cet extrait du budget Communal.

Dépenses diverses et imprévues					Libellé	Dernier C.A Connu l'année /2019	Budget primitif de l'année /2021	Observations
6	3				Dépenses diverses et imprévues		5 000 000,00	
6	3	1	3		Dépenses diverses (inauguration,bonne année,...)			
6	3	1	4		Frais de conduite		2 500 000,00	
6	3	1	5		Frais de gardiennage		360 000,00	
6	3	1	6		dépenses d'imprévues *		240 000,00	
							1 900 000,00	
6	6				Transfert et subventions		9 301 000,00	
6	6	5			Transfert au public		9 301 000,00	
6	6	5	1		Contribution aux dépenses de l'enseignement		800 000,00	
6	6	5	2		Contribution aux dépenses de la santé		3 401 000,00	
6	6	5	3		Contribution aux dépenses des sportives		1 000 000,00	
6	6	5	4		Contribution aux dépenses de fonctionnement ACA et OPC/		800 000,00	
6	6	5	5		Contribution aux dépenses de fonctionnement SLC, CRL et GRC		3 000 000,00	
6	6	6			Transfert au privé			
6	6	6	1		Hospitalisation et traitement			
6	6	6	2		Secours			
6	6	6	4		Subvention au secteur privé			
6	6				Charges financières		100 000,00	
6	6	1			Intérêts des emprunts		100 000,00	
6	6	1	1		Intérêts des emprunts			
6	6	1	2		Autres charges d'intérêts		100 000,00	
6	6	8			Autres charges financières			
6	6	8	1		Intérêts des autres dettes			
6	6	8	2		Autres charges financières			
6	7				Charges diverses	48 800,00		
6	7	1			Charges diverses			
6	7	1	0		Dégrevement des titres émis			
6	7	2			Reversement sur trop perçu			
6	7	2	0		Reversement sur trop perçu			

Photo 1: Extrait d'un budget communal inscrivant le fonctionnement de leur SLC (exercice 2020)

Prise en compte des priorités des SLC dans les budgets communaux

- 43/46 SLC ont fait l'exercice d'analyser le budget communal (y compris rapportage du budget) et priorisé des investissements en vue de les budgétiser ou de les réaliser par la Commune, les 3 SLC restantes ont eu des problèmes de gestion de dossiers au niveau des Trésoriers comptables ou ont des retards de réunion de SLC.

INVESTISSEMENT PREVISIONNEL					Dernier C.A Connu l'année /2019	Budget primitif de l'année /2021	Observations
cls	pa	cp	au	Libellé			
1	2			RESULTAT			
1	2	0		Résultat comptable de l'exercice- Resultat patrimonial			
1	2	0	0	Résultat comptable de l'exercice- Excédent			
1	2	0	9	Résultat comptable de l'exercice- Deficit			
2	0			Immobilisations incorporelles		2 300 000,00	
2	0	1		Frals de développement, de recherche et d'études			
2	0	1	1	Formation			
2	0	1	2	Animation et encadrement		500 000,00	
2	0	1	3	Assistance technique		1 500 000,00	
2	0	4		Logiciels informatiques et assimilés		300 000,00	
2	1			Immobilisations corporelles		28 932 000,00	
2	1	2		Aménagement		1 200 000,00	
2	1	2	1	Aménagement de terrain		700 000,00	
2	1	2	5	Travaux d'urbanisme			
2	1	2	8	Autres aménagements			
2	1	2	8 1	BAZAR		500 000,00	
2	1	3		Construction ou réhabilitation: Batiments		1 732 000,00	
2	1	3	1	Batiments administratifs			
2	1	3	2	Batiments scolaires		1 232 000,00	
2	1	3	3	Batiments de centres de soins de santé		500 000,00	
2	1	3	4	Autres bâtiments techniques			
2	1	3	7	Installations, agencements et aménagements - Bâtiments			
2	1	3	8	Autres constructions ou réhabilitations - Bâtiments			
2	1	3	8 1	Lavoirs, Latrines et WC			
2	1	4		Construct° ou réhabilitat° de voies		24 000 000,00	
2	1	4	1	Route RN6 vers Ananjaka		15 000 000,00	
2	1	4	7	Installations, agencements et aménagements - Voies			
2	1	4	8	Autres constructions ou réhabilitations - Voies		5 000 000,00	
2	1	4	8 1	Pont vers EPP Tanambao Marivorahona		4 000 000,00	

Photo 2 Extrait du budget communal avec le traçage des lignes du budget d'investissement correspondant aux priorités définies par les SLC

- **33/46** communes ont affiché publiquement leur budget et rapport budgétaire, version accessible au grand public au niveau des bureaux des communes ou des panneaux d'affichage. Celles qui n'ont pas fait attendre la validation de leur Compte Administratif par les Chefs de District, ou prétextent l'absence de panneaux d'affichage.

La mobilisation des ressources propres des communes

La mobilisation des ressources a été accompagné par le projet afin d'augmenter la capacité d'investissement des communes en général, spécifiquement afin d'augmenter leur capacité à concrétiser les priorités discutées dans les SLC. L'accompagnement a compris une étape de diagnostic simplifié des ressources (exploités, non exploités), suivis d'une analyse participative par un Comité issu de la SLC (généralement le Noyau Dur) de la chaîne fiscale et des goulots d'étranglement, puis l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action de mobilisation des ressources.

A court terme, les résultats de la mobilisation des ressources par les communes sont différenciés suivant les districts et les communes, et en fonction des paramètres particuliers à chaque commune.

De manière générale, les impôts fonciers ont reculé à cause de la conséquence de la crise sanitaire sur les économies familiales, tandis que les autres types de recettes ou redevances ont pu être mieux maîtrisés grâce à la mobilisation des responsables.

La continuité de la transparence sur le sujet au sein des SLC est un gage de réussite à moyen terme de l'amélioration de ces ressources propres (ressources internes fiscales et non fiscales).

La synthèse des diverses situations est présentée comme suit :

- ~ Les recettes propres pour les Communes à proximité de la Capitale Antananarivo ont augmenté grâce à la campagne de sensibilisation menés par les équipes communales et à une meilleure maîtrise des collectes de redevances,
- ~ Il n’y a pas eu de rentrées fiscales à **Vakinankaratra** en 2020 à cause de la fermeture des bureaux communaux durant le confinement. Les stratégies élaborées en 2020 vont être mises en œuvre seulement durant l’année fiscale 2021. Les communes ayant enregistré des recettes sont celles qui ont perçu les redevances de grandes sociétés privées implantées dans leurs territoires,
- ~ Les recettes de ristournes ont augmenté significativement dans les Communes **d’Ambanja** grâce notamment à l’appui du Projet PIC sur la plateforme de la filière vanille au niveau district, avec le soutien des membres des SLC au niveau communal pour contrôler des marchés de vanille. De même, les Impôts synthétiques ont augmenté si les impôts fonciers ont régressé.
- ~ **A Ambilobe** de manière générale, la mobilisation de la fiscalité n’a pas eu lieu durant 2020, sauf pour une Commune qui a su mobiliser les Chefs Fokontany suite à la forte motivation des membres de la SLC pour collecter les impôts.
- ~ Pour les Communes minières **d’Anosy**, la perception des redevances minières a alimenté les budgets des communes bénéficiaires. Pour les deux communes pas bénéficiaires de redevances, la recette propre n’a pas enregistré d’amélioration significative.
- ~ Pour les Communes du District d’**Ankazobe** : l’enjeu pour certaines communes tournait autour de l’absorption des dettes des communes envers ses personnels notamment durant la précédente mandature. Les discussions en vue de trouver les solutions ont eu lieu dans les réunions de SLC qui ont joué le rôle de veille et de demandeur de transparence vis à vis de l’application des stratégies décidées.

L’engagement des services Communaux dans la concertation

A travers les réunions de SLC et les processus d’évaluation citoyenne, les services techniques communaux ont pris en compte de manière effective les requêtes ou recommandations émises par les SLC. Des responsables de BE et ST communes ont affirmé une amélioration de la collaboration entre BE et ST communaux suite au fonctionnement des SLC.

Deux chefs de district ont même proposé à ce que la consultation des SLC soit prise comme une étape indispensable dans le processus budgétaire communal, et que la vérification de conformité du budget par le District en tient compte.

Selon le système de suivi-évaluation de CIMSI, les nombres de plans d’actions proposés par SLC (suite à l’évaluation citoyenne) ayant fait l’objet de suites concrètes de la part de soit par la Commune soit par les services techniques communaux sont de :

- Dans le secteur de l’éducation : **23/26**
- Dans le secteur santé : **18/25**
- Dans le secteur du foncier : **6/11**

Les SLC et des thématiques

Dans la perspective de renforcer l'institutionnalisation des SLC, le Projet a favorisé la valorisation des SLC par les partenaires des communes dans leurs actions respectives.

Complémentarité entre Comité de l'eau et SLC

Six (6) communes (sur les 8 concernées par GPSA) dans le district d'Ambanja ont une convention de partenariat avec HELVETAS, stipulant, entre autres, leurs engagements et le code de conduite à respecter tout au long de la collaboration. Ces conventions engagent les communes dans la transparence et la redevabilité envers les citoyens, les engageant à opérationnaliser les SLC comme structures d'information et de participation des citoyens dans la gestion de la commune. Pour la gestion des systèmes d'adduction d'eau potable que HELVETAS appuie, les usagers qui sont représentés dans les SLC à travers le collège de l'eau participent activement aux réunions avec la commune.

La SLC étant une structure légale au niveau de chaque commune est l'espace de discussion en vue de formuler les propositions et les recommandations pour le développement global de la commune, notamment :

- Dans la planification (Water use master plan),
- Dans la concertation entre les utilisateurs et les acteurs,
- Dans l'application des principes et mécanismes de redevabilité (transparence de la gestion, rapportage des comptes, etc).

Complémentarité entre Comité mobilisation fiscale et SLC

Le Projet de Développement Communal Inclusif et de Décentralisation (PRODECID) a renforcé des comités communaux pour la mobilisation des ressources propres, où les membres sont issus des SLC.

Valorisation des SLC sur la thématique conservation des ressources naturelles

Le projet KOBABY valorise la SLC sur la concertation pour la conservation des ressources naturelles et l'amélioration des conditions de vie des populations. KOBABY fournit des appuis aux projets sur l'environnement dans lesquels la SLC est un moyen pour renforcer les dimensions participatives et d'institutionnalisation au niveau de la commune.

Complémentarité entre CCATU et SLC

L'appui de GIZ PAGE avait commencé par la mise en place du Comité Consultatif pour l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (CCATU) conformément au texte LOAT (Loi sur l'aménagement du Territoire), un comité consultatif et délibératif-validation. La démarche adoptée a été la constitution de CCATU par fokontany où se font une première délibération et la priorisation spatiale. Ces priorités sont ensuite remontées au niveau commune pour être consolidées afin de dégager les priorités de la commune pour les 5 premières années du SAC. Le constat est que les Membres de ces CCATU sont des membres des SLC des communes, déjà habitués et reconnus pour leur engagement/ participation dans les discussions dans les SLC. Elles sont issues de tous les fokontany que comptent la commune. Le CCATU existe en tant que comité technique composant la SLC.